

CONTRATS DONT LA VALEUR EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$

Durant l'exercice 2018, Le Conseil a accordé des contrats dont la valeur égale ou excède la somme de 25 000 \$. Ces contrats peuvent être d'une valeur unique ou composés de différentes factures pour un même fournisseur et dont le total égal ou excède la somme de 25 000 \$.

FOURNISSEUR	MONTANT	RÉFÉRENCE
Les Constructions H.D.F. inc.	103 608,95 \$	Pavage et location de camion
Jacques & Raynald Morin inc.	86 594,17 \$	Nettoyage de rues et pavage
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie	38 215,47 \$	Gestion des matières résiduelles
Les Pétroles JMB (Filgo)	26 145,12 \$	Fourniture de produits pétroliers
Aquatech Société de gestion de l'eau	26 166,14 \$	Sous-traitant pour la gestion et entretien – usine de traitement des eaux usées et du réseau d'égout et eau potable
Groupe Ultima inc.	41 580,00 \$	Assurances multirisques
Campor Environnement inc.	82 261,16 \$	Vidange de fosses septiques
CWA mécanique de procédé inc.	33 439,64 \$	Réparation de postes de pompage et achat d'équipements de sécurité
La Capitale, Assurances et gestion	65 719,89 \$	Assurances collectives

22 janvier 2019